26-11-02- *Administration Générale* – *Conventions*

Convention de mise en commun des agents de police municipale de Villars et Saint-Priest en Jarez

Monsieur le Maire expose :

Les communes de Villars et Saint-Priest en Jarez ont souhaité mettre en commun leur effectif de Police Municipale selon les dispositions de l'article L 512-1 du Code la sécurité intérieure.

Lors de la séance du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé une convention définissant les modalités de mise à disposition de ces agents.

Cette convention permet aux policiers municipaux des deux communes d'intervenir sur leur territoire respectif.

La convention précitée arrive à échéance. Je vous demande d'approuver la nouvelle convention pour une durée d'un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction, pour une durée de trois ans maximums et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Michel PAUZE

Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2026

26-11-02- ***Administration Générale*** *– Conventions*

Convention de mise en commun des agents de police municipale de Villars et Saint-Priest en Jarez

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 27 membres présents, à savoir :

Etaient présents :
MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - BONNEVILLE Yves - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :
MM. SPERANDIO Cédric - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :
M. SPERANDIO à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :
M. LAURENDON

Publiée le :